

# ATLAS DES PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

## COMPTE RENDU DE REUNION

<b>CR Comité de Pilotage n° 01</b>	<b>Date :</b> 27 juin 2013	422-TER2-0113-44	Lieu : DREAL Pays-de-la-Loire
	Objet : Démarrage de l'étude et présentation des premiers résultats		Rédacteurs : M. RIPOCHE E.SOUFFLET-LECLERC

**PROCHAINE REUNION :**  
9-10 janvier 2014  
A Angers

### Personnes présentes

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
Agence pour le Développement Durable de la Région (ADDRN) Chargé de mission	M. Alexandre GRANGER	<a href="mailto:grangera@addrn.fr">grangera@addrn.fr</a>
FFP Région Grand Ouest Président	M. Frédéric FOUAN	<a href="mailto:frederic.fouan@sce.fr">frederic.fouan@sce.fr</a>
DDT - 53	M. Erick GESLIN	<a href="mailto:erick.geslin@mayenne.gouv.fr">erick.geslin@mayenne.gouv.fr</a>
Chambre d'agriculture 44 Architecte paysagère	Mme Aude CHIRON	<a href="mailto:patricia.guerin@loire-atlantique.chambagri.fr">patricia.guerin@loire-atlantique.chambagri.fr</a>
Chambre d'agriculture 44, stagiaire	Mme Daphine Jacquier	
Agocampus Ouest Directrice adjointe	Mme Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA	<a href="mailto:Marie-Christine.Duong@agrocampus-ouest.fr">Marie-Christine.Duong@agrocampus-ouest.fr</a>
DDTM 44 Service Eau et Environnement	M. Daniel ROLLAND	<a href="mailto:daniel.roland@loire-atlantique.gouv.fr">daniel.roland@loire-atlantique.gouv.fr</a>
Vendée expansion Chargé études	M. P. MERLET	<a href="mailto:p.merlet@vendee-expansion.fr">p.merlet@vendee-expansion.fr</a>
Université Angers, UFR Sciences	Mme Sigrid GIFFON	<a href="mailto:aziz.ballouche@univ-angers.fr">aziz.ballouche@univ-angers.fr</a>
Syndicat mixte du parc interrégional du marais poitevin Directrice technique	Sandrine Guihéneuf	<a href="mailto:s.guiheneuf@parc-marais-poitevin.fr">s.guiheneuf@parc-marais-poitevin.fr</a>
ADDRN Stagiaire	M. A. NALLET	<a href="mailto:nalleta@addrn.fr">nalleta@addrn.fr</a>
Conseil général 49 DAET	M. Louis-Marie MUEL	<a href="mailto:lm.muel@cg49.f">lm.muel@cg49.f</a>
FNE Pays de la Loire	M. METAY	<a href="mailto:x.metay@fne-pays-de-la-loire.fr">x.metay@fne-pays-de-la-loire.fr</a>
Conseil général 85 Service environnement	M. Olivier BOSSE	<a href="mailto:olivier.bosse@vendee.fr">olivier.bosse@vendee.fr</a>
IGARON Enseignant Chercheur	M. Etienne CHAUVEAU	<a href="mailto:etienne.chauveau@univ-nantes.fr">etienne.chauveau@univ-nantes.fr</a>
Terre Neuve	M. Benoît BOUCHER	<a href="mailto:terres-neuves.boucher@orange.fr">terres-neuves.boucher@orange.fr</a>
CAUE – 85 Paysagiste	M. Benoît MARIE	<a href="mailto:benoit.marie@caue85.com">benoit.marie@caue85.com</a>
DREAL PdL / directeur	M. Hubert Ferry-Wilczek	
DREAL PdL / division sites et paysages / chef du service ressources naturelles et paysage	M. Xavier Hindermeyer	<a href="mailto:Xavier.hindermeyer@developpement-durable.gouv.fr">Xavier.hindermeyer@developpement-durable.gouv.fr</a>
DREAL PdL / chef de la division sites et paysages	Mr David Couzin	<a href="mailto:David.couzin@developpement-durable.gouv.fr">David.couzin@developpement-durable.gouv.fr</a>
DREAL PdL / division sites et paysages	Mme Elise Soufflet-Leclerc	<a href="mailto:Elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr">Elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr</a>
DREAL PdL / division sites et paysages	Mme Charline Nicol	<a href="mailto:Charline.nicol@developpement-durable.gouv.fr">Charline.nicol@developpement-durable.gouv.fr</a>
DREAL PdL Service connaissance des territoires et évaluation	Mme Nathalie Morvan	<a href="mailto:nathalie.morvan@developpement-durable.gouv.fr">nathalie.morvan@developpement-durable.gouv.fr</a>
VU D'ICI	M. Michaël RIPOCHE	<a href="mailto:m.ripoche@vudici.fr">m.ripoche@vudici.fr</a>
Terres neuves	M. Benoît Boucher	<a href="mailto:terres-neuves-boucher@orange.fr">terres-neuves-boucher@orange.fr</a>

### Personnes excusées

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
CORELA / Directrice	Mme Nicole LE NEVEZ	<a href="mailto:nicole.lenevez@corela.org">nicole.lenevez@corela.org</a>
Parc Normandie-Maine	Mme M.F. OLIVEIRA	<a href="mailto:françoise.robveille@parc-normandie-maine.fr">françoise.robveille@parc-normandie-maine.fr</a>

Présidente		
DRAAF PdL	M. Le Calvez	Loic.le-calvez@agriculture.gouv.fr
CAUE 49 - directeur	M. Bruno Letellier	b.letellier@caue49.com
Cabinet du Conseiller général	M. M. PERRION	<a href="mailto:cab@ligne.fr">cab@ligne.fr</a>
STAP - 53	M. Philippe BENEZECH	<a href="mailto:philippe.benezeck@culture.gouv.fr">philippe.benezeck@culture.gouv.fr</a> <a href="mailto:sylvie.besnard@culture.gouv.fr">sylvie.besnard@culture.gouv.fr</a>
Président du Conseil général de Vendée	M. Bruno RETAILLEAU	
STAP - 72	Mme Ghislaine CAMPOS	<a href="mailto:ghislaine.campos@culture.gouv.fr">ghislaine.campos@culture.gouv.fr</a>
Conseil régional des Pays de la Loire . Direction de environnement Chef du pôle préservation de la biodiversité	M. Cyril BELLOUARD,	<a href="mailto:cyril.bellouard@paysdelaloire.fr">cyril.bellouard@paysdelaloire.fr</a>
Président de association des Maires. Président de Com com de Vendée	M. AUVINET	<a href="mailto:asso.maires@cdg85.fr">asso.maires@cdg85.fr</a>
Directeur de Mayenne Tourisme	M. Rémy BEAUVAIS	<a href="mailto:R.BEAUVAIS@mayenne-tourisme.com">R.BEAUVAIS@mayenne-tourisme.com</a>
Chargé de mission PNR Normandie Maine	M. Gabriel SOULARD	<a href="mailto:gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr">gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr</a>
Directeur des archives départementale de Vendée	M. Thierry HECKMANN	<a href="mailto:thierry.heckmann@vendee.fr">thierry.heckmann@vendee.fr</a>
Déléguée Régionale URCPPIE	Mme Annie CHARLOT	<a href="mailto:contact@urcpie-paysdelaloire.org">contact@urcpie-paysdelaloire.org</a>
Conseil général de Loire-Atlantique	M. PEREZ-SAUVAGNAT	<a href="mailto:i.perez-sauvagnat@loire-atlantique.fr">i.perez-sauvagnat@loire-atlantique.fr</a>
Directrice des archives départementale de Maine et Loire	M.E. VERRY	<a href="mailto:e.morin@cg49.fr">e.morin@cg49.fr</a>
SGAR - Chargé de mission	M. Denis Musard	Denis.musard@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr
PNR Loire Anjou Touraine – Chargée de mission paysage	M. S Guervevo	s.guervevo@parc-loire-anjou-touraine.fr
PNR de Brière – chargée de mission urbanisme et paysage	Mme Virginie Benoit	v.benoit@parc-naturel-briere.fr
CAUE 44 – paysagiste urbaniste	Mme G. Feat	g.feat@caue44.com

## Ordre du Jour :

- présentation des objectifs par Hubert Ferry-Wilczek, directeur de la DREAL
- présentation de la démarche et des premiers résultats par Michaël Ripoche, mandataire

## Documents joints au présent compte-rendu, disponibles sur le site internet :

URL : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

\* Identifiant générique : paysages

\* Mot de passe générique : paysages-PDL

Rubrique Espace collaboratif / comités / comité de pilotage

- les diaporamas présentés
- la bibliographie provisoire

## 1- Présentation des objectifs par Hubert Ferry-Wilczek, directeur de la DREAL Pays-de-la-Loire

La loi du 8 janvier 1993 dite « Loi Paysage » (dont on fête les 20 ans cette année) a affirmé la nécessaire prise en compte du paysage - patrimoine commun de la nation - dans les démarches d'aménagement et les politique sectorielles. Cette politique a été renforcée avec l'entrée en vigueur en 2006 de la convention européenne du paysage en France.

Cette convention internationale dédiée au paysage, place la qualité du cadre de vie au cœur du concept de paysage. En ratifiant ce traité, l'État français s'est engagé à identifier et qualifier ses paysages en mobilisant les acteurs concernés, notamment les autorités locales et régionales (article 6). La mise en œuvre de cette politique des paysages s'appuie sur la réalisation et l'actualisation des atlas de paysages.

Les atlas sont des documents de connaissance partagée, ils recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composants du paysage (unités, structures paysagères et éléments de paysage), les

perceptions et représentations sociales, ainsi que les dynamiques, pour constituer un « état des lieux » des paysages, approprié par tous les acteurs du paysage.

Aussi, les atlas de paysages sont un indispensable préalable à la définition de politiques en faveur du paysage.

L'actualisation des Atlas de paysages tous les 10 ans environ permet de suivre les transformations tant physiques, que sur les perceptions et les enjeux du territoire.

La France est couverte à plus de 82% par des Atlas de paysages publiés. L'achèvement de la première génération d'Atlas de paysages se poursuit, en même temps que se constitue une deuxième génération issue de l'actualisation des Atlas de paysages de plus de 10 ans. La région a connu une bonne dynamique de réalisation d'atlas de paysages départementaux. Ont été publiés :

- l'Atlas de paysages de la Mayenne, 1999, maîtrise d'ouvrage, DIREN Pays-de-la-Loire, DDE Mayenne
- l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire, 2002, maîtrise d'ouvrage DIREN Pays-de-la-Loire, DDE Maine-et-Loire et Conseil général du Maine-et-Loire
- l'Atlas de paysage de la Sarthe, 2005, maîtrise d'ouvrage CG Sarthe, DDE 72 et DIREN Pays-de-la-Loire
- puis le tout dernier l'Atlas de paysages de Loire-Atlantique, 2011, par la DREAL Pays-de-la-Loire

Les atlas de la Mayenne et du Maine-et-Loire doivent être actualisés (plus de 10 ans). La Vendée fait partie des derniers départements non couverts en France. Sur ce département, le CAUE publie une collection « Bien construire en ... ».

Les méthodologies utilisées, bien qu'intéressantes, sont très différentes d'un département à l'autre et rendent difficiles une lecture régionale, inter-départementale et thématique. Le format des atlas est également hétérogène et lié à l'évolution des technologies de communication : de la publication papier (Maine-et-Loire) au site internet dédié (Loire-Atlantique). Ce constat justifie une démarche régionale, pour élaborer une couverture complète, homogène et actualisée. Elle inclue une prise en compte des paysages au-delà des limites administratives de la région.

L'intérêt de cette approche régionale est également de s'affranchir des limites administratives internes à la région pour mieux identifier collectivement les vraies logiques paysagères, d'élaborer au sein des territoires une culture paysagère partagée pour construire les paysages de demain, de se doter d'un outil actualisable sur les paysages de la région. L'ambition étant importante, le travail a été scindé en trois étapes.

- D'abord un travail à l'échelle régionale qui a commencé en mars 2012 et sera abouti en avril 2014. Les premiers résultats vont vous être présentés par le prestataire retenu.
- S'en suivra un travail à l'échelle des départements et des unités paysagères. C'est la partie la plus importante en volume de travail. Elle se déroulera en 2014-2015. Des financements complémentaires seront à trouver pour en assurer la réalisation.
- La dernière partie du travail, en 2015, sera consacrée aux publications pour chaque département, à la formation, et à une sorte de service après vente. Nous avons également prévu d'identifier collectivement des indicateurs de paysage. C'est un moyen d'être en veille active sur les évolutions de paysage de la région. Cela pourra prendre la forme notamment d'un observatoire photographique du paysage.

Pour capitaliser et structurer progressivement toute cette matière, un site internet est déjà en ligne.

Le collaboratif est un choix méthodologique fort.

Pour cela deux comités sont mis en place :

- un comité de suivi scientifique et technique : une équipe restreinte qui co-construit, composée de représentants des territoires des Pays-de-la-Loire et des personnes qualifiées. C'est une instance de travail et d'échange.

Elle s'est déjà réunit deux fois en salle et deux fois sur le terrain.

- Un comité de pilotage, pour soumettre les orientations et les productions méthodologiques et techniques de l'atlas.

Dans cette première tranche du travail (échelle régionale), nous avons prévu de réunir le comité de pilotage au début du travail (c'est cette réunion), puis au séminaire paysage qui se tiendra début janvier – point fort de la démarche participative et première étape vers la constitution d'un réseau paysage- puis pour la restitution en avril 2014. Si on en reste là, ce serait un peu classique. Nous avons prévu différents temps d'échanges.

Vous recevrez en septembre, ainsi que les élus, techniciens, associations, ... un « Carnet des acteurs » pour vous interroger sur votre regard sur vos paysages et les actions que vous menez. Tout cela va être analysé puis vous sera restitué à un séminaire paysage début janvier 2014.

Des ateliers sont également prévues dans chaque département au premier semestre 2014.

Alors concrètement, cet atlas, il va servir à quoi ?

L'atlas, ce sera :

- Un outil surtout pour les techniciens qui vont éclairer les décisions des élus, et de la connaissance structurée au service des citoyens pour éclairer leurs engagements.
- Un outil d'aide à la décision, qui contextualise les projets dans un territoire singulier.
- Une approche structurée et cohérente à différentes échelles de paysage.
- Une approche qui intègre les dynamiques à l'œuvre, les bassins de vie, les modes de percevoir et de se représenter.
- Un document pour l'action car il révèle des enjeux territorialisés.
- Une information très riche en libre service, libre de droits et actualisable

Mais ça ne sera pas :

- Un document de vulgarisation
- Un catalogue de beaux paysages
- Une thèse sur les paysages
- La somme des atlas de paysages départementaux déjà publiés et actualisés mis bout à bout
- un plan de paysage
- la partie paysage d'un SCOT, et encore moins d'un PLU

## **2- présentation de la démarche et des premiers résultats par Michaël Ripoché, mandataire**

M. RIPOCHE présente dans un premier temps son équipe. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire et expérimentée en matière d'atlas de paysages et d'études de grands territoires avec une répartition des compétences en deux pools (expertise et communication). L'objectif est de mettre une véritable capacité d'animation au service de l'étude.

Sur la première tranche d'étude à l'échelle régionale retenue pour le moment, M. RIPOCHE précise les grands volets de la méthodologie :

- **Identification et qualification des paysages des Pays de la Loire**
  - 1re étape - Examen des études et documents existants : définition d'une ébauche de découpage de la région (établissement du profil paysager régional)
  - 2ème étape : définition d'une stratégie de visites des sites (premier balayage). Calage de l'arborescence du site
  - 3ème étape : Synthèse et proposition d'un découpage (création des fiches unités paysagères)
- **Les dynamiques et les enjeux à échelle régionale**
  - Etape 1 : Collecte d'information, rencontres acteurs
  - Etape 2 : Réalisation de fiches de cas thématiques (dynamiques et enjeux à l'échelle régionale)
  - Etape 3 : L'identification des indicateurs du paysage

- **Une approche sociologique qui vient ponctuer le processus et éclairer l'approche globale sous l'angle des perceptions**

Sur cette phase d'étude le parti pris est de rapidement dépasser l'identification « statique » des paysages et d'aborder plutôt leurs dynamiques: Un angle d'approche intéressant serait d'aborder les mutations paysagères en termes de dynamiques identifiantes ou dynamiques banalisantes/clivantes tout en étudiant les influences venues d'ailleurs (approche plus systémique des territoires). Il s'agira par ailleurs de bien rester à une échelle d'appréhension régionale.

La démarche sociologique ponctue quant à elle les différentes étapes de la méthode et vise à lancer une dynamique de réflexion autour de la question du paysage

1. La réalisation d'un carnet d'acteurs comme un préalable
2. La présentation de l'atlas et des échanges lors du séminaire paysage de janvier 2014 (nourrie de la synthèse du retour du livret acteurs)
3. Une mise en perspective des dynamiques paysagères régionales dans le cadre d'ateliers départementaux
4. Une synthèse qui s'intégrera dans le site internet

Les éléments de restitution prévus pour cette tranche d'étude sont :

1. Une présentation de la notion de paysage
2. La description socle géographique de la région qui profile ses ensembles paysagers
3. Les ensembles et les familles de paysage
4. Une synthèse sur les perceptions sociales et les représentations des paysages
5. La présentation des dynamiques et des enjeux à l'échelle régionale avec fiches thématiques
6. Une introduction aux indicateurs de paysage
7. Une première présentation du découpage régional en unités paysagères avec fiches

Après avoir présenté la méthode, M. RIPOCHE livre les premiers résultats d'étude :

Il revient sur la définition d'une unité paysagère et problématise à partir des unités identifiées dans les atlas existants, l'identification des premières limites stables et les fusions potentielles :

1. Des unions trans-départementales lisibles (avec des sous-découpages induits : cf. haute vallée de l'Erdre)
2. Des unités qui préservent leur caractère à échelle régionale
3. Des divergences d'approches méthodologiques qui posent question (Sarthe)
4. Des paysages urbains pas tous traités de la même manière (voir absents de certains atlas: Laval, le Mans...)
5. Des unités composites de frange qui posent question notamment par rapport au rythme de développement des métropoles
6. Des limites liées à des arbitrages départementaux qu'il faudra redéfinir (ex du vignoble nantais)

Les grandes ambiances paysagères des différentes typologies d'occupation du sol sur la région sont présentées.

Il rappelle la définition des familles et ensembles de paysages :

Un **ensemble paysager** est une agrégation spatiale d'unités paysagères continues renvoyant à une réalité géographique, historique ou sociale.

La **famille** est un regroupement par ressemblance, proximité sémantique. Il n'y a pas d'échelle mais il faut alors préciser le (ou les) critère(s) d'identification de la famille. Ces regroupements peuvent être effectués selon différentes approches qui peuvent être croisées : les formes du territoire (morphologie, géomorphologie, ...), les perceptions sociales, les dynamiques.

Une première carte théorique des unités paysagères est présentée pour lancer les débats.

## **Echanges avec les participants**

Plusieurs participants posent des questions sur l'utilisation de l'atlas et la réutilisation des atlas départementaux existants. L'atlas des Pays-de-la-Loire s'appuie bien sûr sur ces constats posés il y a 10 ans pour certains. L'atlas est un outil, un document de référence, qui contextualise les projets. Il faudra expliquer cette posture dans le site internet.

Sandrine Guiheneuf indique que dans le marais poitevin une charte paysagère a été mise en œuvre et cette dernière peut faire écho à l'atlas des paysages. De la même façon, il existe pour le PNR de Normandie Maine un inventaire paysager spécifique.

MM. ROLLAND et GESLIN indiquent que les atlas 44 et 53 sont très utilisés par les bureaux d'études notamment dans les PLU (avec parfois de simples reprises brutes du texte). A ce titre il apparaît primordial de prévoir un temps fort pour restituer l'atlas et surtout faire de la pédagogie pour en montrer les usages : comment utiliser l'atlas pour mon projet ?

M. COUZIN souligne la difficulté de cerner les enjeux d'évolution d'un territoire. Quelques outils ont été mis en œuvre notamment dans le 49 avec les observatoires du foncier. Ce qui semble par ailleurs stratégique, c'est de connaître la logique de grands équipements (éoliennes, routier...).

M. MUEL indique que l'atlas de Maine-et-Loire avait pour cible essentiellement les élus et les bureaux d'études afin d'être d'accord sur ce que sont les paysages du département. Pour lui, la publication est un bon compromis entre la vulgarisation et le document d'étude. Les évolutions suite au Grenelle nécessitent d'appréhender aussi les paysages avec ces nouvelles logiques :

- Les objectifs de développement des énergies renouvelables avec notamment l'éolien,
- La difficulté de préserver le patrimoine bâti au regard des normes (RT2012, Accessibilité, ERP...),
- La prise en compte des données environnementales.

Depuis la livraison de l'atlas des paysages de Maine et Loire (depuis plus de 10 ans) les logiques d'aménagement ont radicalement changé. Il faudrait établir une relation entre les atlas de paysages et le schéma régional de cohérence écologique.

Il est souligné l'importance de la démarche avec la sociologue dans ce processus d'élaboration de l'atlas régional.

M. ROLLAND souligne l'intérêt d'avoir un comité de pilotage élargi, ce qui n'avait peut-être pas suffisamment été le cas dans l'atlas des paysages du 44.

A la présentation du découpage théorique des unités paysagères, il ressort plusieurs remarques :

- Sur la carte finale il s'agira de bien calibrer les couleurs en fonction des paysages représentés (ex : bocage),
- La notion de limite et la question de « l'épaisseur du trait » seront très importantes,
- Le redécoupage de certaines unités paysagères départementales quand on passe à l'échelle régionale pose véritablement question. Ce point devra être débattu en comité de suivi scientifique et technique (il s'agira en tout cas d'expliquer la démarche qui conduit à ces éventuelles évolutions),
- Le fait de marquer en urbain les expansions urbaines Sud Loire de l'agglomération angevine posent la question de légitimer des velléités d'expansions urbaines plus importantes.

Daniel Rolland pose la question des ressources bibliographiques. Les membres du comité de suivi scientifique et technique ont été sollicités. La liste bibliographique sera mise en ligne avec le compte rendu pour la compléter autant que de besoin.

**Le carnet des acteurs vous sera diffusé fin septembre 2013, et vous êtes convié au séminaire paysage qui se tiendra les 9 et 10 janvier 2014 à Agrocampus Ouest-Angers**

Fait à Beaucouzé, le 25 juillet 2013

M. RIPOCHE,  
page n°6/7

